



aux amis et lettre bienfaiteurs



de l'école Saint-Ferréal

Chers amis et bienfaiteurs,

N° 8 - Juillet 2014

La dépendance et la fragilité totales d'un nouveau-né, le vide profond de son intelligence qu'il va falloir remplir peu à peu par la découverte du monde qui l'entoure, l'orientation viciée de sa volonté due au péché originel, oblige le petit être humain à se laisser éduquer dans le cadre de sociétés voulues par Dieu pour le conduire jusqu'à son plein développement. Trois sociétés possèdent des droits à cet égard : la famille, l'Eglise et l'Etat.

La priorité naturelle de la société familiale

La société familiale a la particularité d'être taillée à la mesure de l'enfant. Sa structure restreinte lui permet une proximité avec la frêle créature humaine, proximité indispensable pour l'élever dans un univers chéri et rassurant.

Cependant, là n'est pas la raison première de sa primauté de nature dans le droit sur l'enfant. La famille qui, bien qu'imparfaite parce que n'ayant pas en elle toutes les ressources pour arriver à sa fin et devant s'ordonner aux fins plus générales des deux autres sociétés (ecclésiastique et civile), a le privilège de donner la vie, la vie naturelle. Puisque le principe de vie est aussi principe d'autorité, il s'ensuit que le fils qui est « quelque chose du père » selon saint Thomas formera sa vie jusqu'à son complet épanouissement sous l'égide de ses parents. « Cher Etat, retient surtout que ce droit parental est naturel, antérieur à la tienne et inviolable. Ta charge n'est pas de déstabiliser les familles par des lois délétères mais bien au contraire de les protéger, les encourager dans l'éducation vertueuse et les prévenir de leurs obligations civiles. »

L'Eglise, société éducatrice

Le rôle de l'Eglise consiste à conduire les âmes vers leur fin dernière qui est Dieu, ce que nous appel-

lerons le *bien commun éternel*. L'ampleur et la sublimité de cette fonction signale déjà sa prééminence éducative sur l'Etat et l'appui indispensable que la famille devra prendre auprès d'elle. Si l'on réalise en plus le commandement exprès du Dieu fait homme, fondateur de l'Eglise, « *Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, ... leur apprenant à observer tous ce que je vous ai commandé* », il n'y a plus d'alternative. La vie de Jésus se continuant par la vie de l'Eglise, cette dernière répète de plein droit : « *laissez venir à moi les petits enfants !* » Bien évidemment, l'enseignement dont il s'agit est avant tout celui de la foi et des bonnes mœurs, celui du salut. Mais il s'étend aussi aux sciences profanes et même au sport, dans la mesure où ils contribuent à l'éducation chrétienne.

Rajoutons qu'elle a responsabilité toute spéciale sur ceux qu'elle engendre à la vie surnaturelle par le baptême, responsabilité qu'elle utilise toujours pour conduire les âmes à Dieu.

L'Etat, une autorité pour le bien commun

Deux points doivent d'abord être soulignés : l'Etat ne donne pas naissance à l'enfant et la famille (adamique) précède la formation d'un Etat. Mais de par la nature des choses, la société civile, quelque soit son régime politique légitime, détient une certaine autorité pour arriver à son but propre : le bien commun temporel, c'est-à-dire le bonheur humain public par le règne de la paix et de la justice. Il s'obtiendra à travers la promotion des vertus intellectuelles, morales et fonctionnelles des citoyens selon les exigences de la loi naturelle et des lois humaines justes, sans oublier l'apport de la Révélation divine dont l'Etat ne peut en aucun cas faire abstraction.

Comment donnera-t-il sa contribution ? En protégeant la bonne éducation des familles, en respectant

le rôle de l'Eglise, en compensant la déficience des parents si besoin, exceptionnellement en suppléant leur charge, en mettant à disposition ses propres ressources pour les écoles. Malheureusement, la force matérielle de la société la prédisposera à abuser très facilement de son droit sur l'éducation. C'est ce à quoi nous assistons depuis des lustres. Comptons sur le

Christ qui reste Roi des nations, n'en déplaise aux libéraux.

Abbé Jehan de Pluvié

L'ÉCOLE LIBRE, UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

A travers la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, retraçons brièvement l'évolution de l'école religieuse :

- Les Frères sont protégés par l'Eglise et les Rois.
- Ces « ignorantins » comme disent les philosophes des Lumières deviennent dangereux pour l'Etat parce que, selon Granet de Toulon, « si l'école est gratuite, tout le peuple est instruit, même le roturier et l'artisan. » Catastrophique, n'est-ce pas !
- La Révolution supprime les Frères quoiqu'ils aient « bien mérité de la Patrie ».
- Grâce au Cardinal Fesh, ils reviennent dès 1803.
- En 1808, Bonaparte veut que l'école devienne fonction d'Etat pour faire pénétrer ses idées dans les âmes et il n'aime pas les entreprises scolaires privées. Elles doivent demander l'autorisation d'exister à l'Université impériale et payer une taxe onéreuse à l'Etat.
- Quelques Frères possèdent des écoles officielles car Bonaparte manque de maîtres. Ils deviennent ainsi fonctionnaires de l'Etat.
- Sous le principe de la « liberté de l'enseignement » dont l'Eglise va profiter, mais sans qu'il soit, malheureusement, reconnu son droit le plus strict qui lui vient de Dieu et non d'une quelconque liberté donnée à tous, la loi Guizot du 28 juin 1833 puis la loi Falloux de 1850 permettent une plus grande initiative privée. L'Etat reste

« maître d'école », réclame une école primaire par commune, une école de formation des maîtres par département (certains Frères en eurent la responsabilité), mais les écoles libres peuvent se créer avec un instituteur muni du brevet par simple déclaration.

- Rapidement le pouvoir favorise les instituteurs laïques au détriment des Religieux.
- En 1882, avec Jules Ferry, en avant pour la laïcisation scolaire et la neutralité religieuse obligatoire ! Sa loi force les Religieux à quitter leurs postes, mais le catéchisme s'organise en marge des programmes.
- La loi Goblet de 1886 interdit l'enseignement public aux Religieux. Les écoles libres et chrétiennes de toutes sortes s'organisent alors sans l'aide de l'Etat et vivent de la charité.
- La loi sur les associations de 1901 interdit toute ouverture d'établissements scolaires congréganistes (tenus par des religieux).
- Par la loi du 7 juillet 1904, la persécution atteint son comble : interdiction à toute congrégation religieuse, quel qu'elle soit, d'enseigner. C'est l'exil ou la sécularisation des Religieux.
- Les relations reprennent avec le Saint Siège à l'issue de la 1^{re} Guerre Mondiale.
- La loi du 7 juillet 1904 est abolie sous le régime de Vichy.
- La loi Savary de 1983 essaie d'enchaîner l'école libre par les contrats d'association.
- La suite s'écrit à notre époque.

COURS DE FRANÇAIS

Deux points de vue

« Voici ce que je veux : une idée centrale qui soutient le texte d'un bout à l'autre. Des paragraphes peu nombreux, proportionnés à leur importance. Pour les phrases, le sujet, le verbe, le complément, c'est encore la façon la plus sûre d'exprimer ce qu'on veut dire. Pas d'adjectif, l'adjectif, c'est ridicule, c'est comme ces ceintures de soie que portent les officiers dans les armées d'opérette. Encore moins de superlatif. Rarement des adverbes et toujours exacts. Et surtout pas de chevilles au début de phrases. elles cachent l'indigence de la pensée. Si la pensée est en ordre, ces phrases s'embôitent d'elles-mêmes. Le point virgule est un bâtard. »

P. Pétain, chef d'Etat français

« En mon jeune âge, j'ai toujours été fervent lecteur ; mais les délicatesses d'un langage bien conduit ne m'intéressaient guère : je ne les comprenais pas. Assez tard, je touchais à la quinzaine, j'ai vaguement entrevu que les mots ont leur physionomie. Les uns m'agréaient mieux que d'autres par le relief de leur signification et la sonorité de leur cadence ; ils faisaient en mon esprit image plus nette ; à leur manière, ils me donnaient peinture de l'objet décrit. Coloré par son adjectif et animé par son verbe, le nom devenait réalité vivante ; ce qu'il disait, je le voyais. Ainsi lentement se révélait la magie des mots, lorsque les chances de mes lectures sans guide me valaient quelques pages faciles et de bon aloi. »

J.H. Fabre, entomologiste

NOUVELLES EN BREF

par les élèves de CM2

Le 19 mars, par une belle Messe chantée, nous fîmes honneur à saint Joseph.

Le 27 avril, les petits visitèrent de charmantes chèvres et la belle ville d'Allauch.

Le 11 avril eut lieu la sortie des grands qui, à leur tour, rendirent visite aux petites chèvres et apprirent, entraînés par un guide passionné, les légendes d'Allauch, « Gyptis et Protis », « la femme qui cherchait un mari. »

La Semaine Sainte se transforma en répétitions endiablées de chant grégorien. Les Jeudi et Vendredi Saints, les CM chantèrent à l'église Saint-Pie X.

Pour la procession mariale du 13 mai, les élèves suivirent un glorieux brancard transportant la

statue de la Sainte Vierge.

La procession des Rogations, avec bénédiction du potager de l'école se déroula le 27 mai.

Les 14 et 15 juin quelle animation ! C'est la kermesse à l'école Saint-Ferréol. Chacun est à son stand ou à ses jetons ; la fête peut commencer.



L'examen inter-école débute mi-juin. Les CM sont plutôt pressés de terminer celui de catéchisme où il faut réviser 180 questions et celui d'histoire avec ses 30 leçons.

Le 19 juin, quelle préparation pour cette grande fête de Dieu ! Reposoirs, fleurs, Messe sous le préau et tous les chants ; il n'y a pas de chômage !

Le 22 juin, avec quelle ferveur les petits CP se préparent à ce grand jour de la première communion ! Jésus lui-même vient dans



leur cœur.

Le 24 juin, grand jeu. Les rires gais des élèves remplis de bonne humeur, résonnent aux alentours !

Le 25 juin quelle représentation ce spectacle de fin d'année ! Les répétitions se sont succédées, par tous les temps, sous un soleil brûlant ou sous la pluie ; mais le principal fut la bonne volonté de la part de tous. Les maternelles nous conduisent vers Notre-Dame de la Garde, les CP nous emmènent à Jérusalem sous la bannière de Saint-Louis et les CE/CM nous invitent à écouter les Fioretti de Saint-Pie X pour le centenaire de sa mort.

P. S. : soucis de chaque année, les mutations. Soeur Marie-Jérôme et soeur Marie-Gérard quittent le pays des cigales, la première pour une école qui s'ouvre en Vendée, la seconde pour rien moins que l'école Saint-Michel (Martinerie).





Rédaction

L'école Saint-Ferréol, que je quitterai dans quelques semaines, me laissera bien des souvenirs. Je me les remémore aujourd'hui.

L'agitation régnait souvent dans la cour de récréation, surtout lorsqu'un ballon, lancé par un élève trop costaud, venait se coincer entre deux branches. Monsieur l'abbé commençait alors l'ascension, afin de nous rendre ce morceau de caoutchouc qui nous était si cher. La partie de football reprenait alors avec plus d'ardeur car la cloche allait bientôt sonner !

En CE1, Madame Bouteille avait le don de rendre les cours d'histoire passionnants. Elle nous narrait la vie des rois de France avec une telle éloquence que l'on se croyait au XIII^e siècle.

Madame Monpeyroux était la maîtresse de CE2. Ces terribles divisions à deux chiffres étaient interminables !

La titulaire du CM1 se nommait sœur Anne-Élisabeth. J'apprenais alors l'art de la rédaction, mais gare aux mots interdits ! Les écrire... je préfère ne pas vous raconter la suite.

Le vendredi, Monsieur l'abbé célébrait la sainte messe. L'encensoir pesait lourd mais quel honneur de le porter ! Servir la messe restera mon plus doux souvenir.

Élève qui, l'an prochain, restes à Saint-Ferréol, souviens-toi toujours d'honorer Dieu à travers tes jeux et ton travail.

Élève de CM2

Rédaction

Sujet : ce sera bientôt la fête des mères et pour cette occasion, vous lui préparez une surprise ...

Racontez de manière vivante les préparatifs.

Aujourd'hui, c'est la fête des mères, et nous avons préparé une surprise pour la nôtre. La voici, mais chut, maman pourrait entendre.

Nous allons installer les festivités pendant qu'elle sera au magasin. Vite, il faut se dépêcher ! « Va chercher le carton de banderoles et de guirlandes, me dit papa. Moi, je m'occupe des ballons où Jacques écrira « Bonne fête, maman ! » » Le salon commence à s'enrichir de décorations de toutes les couleurs. Le repas ! Nous avons failli l'oublier ! La côtelette d'agneau répand un doux fumet dans toute la maison. Les pommes de terre reposent sur la table. Les fleurs embaument le salon. Dring ! La voilà ! La porte s'ouvre la laissant entrer : « Mais ... que ... oh ! vous avez pensé à ma fête. Que c'est beau ! »

Nous avons déjeuné en nous rappelant toujours les paroles que papa a prononcées : « N'oubliez jamais votre mère. » Élève de CM2

Ecole Saint-Ferréol 40, chemin de Fondacle 13012 MARSEILLE

Tel. : 04.91.88.03.42 Fax : 04.91.87.18.72